Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du - 2 SEP. 2006

N° 2º/95-06 REÇU A LA PRÉFECTURE 1 2 SEP. 2033

Service instructeur Développement Economique, Enseignement Supérieur et Tourisme

Service consulté DJU

Représentation du Département du Haut-Rhin au Conseil stratégique de l'association « Alsace International »

Résumé: Dans le cadre de la création de l'association « Alsace International », il est demandé de désigner outre le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, un membre titulaire et un suppléant pour assurer au sein d'un conseil stratégique, en concertation avec un comité exécutif, la gouvernance d'Alsace International.

Lors de la séance plénière du 23 juin 2006, le Conseil Général a pris acte de la création de l'association « Alsace International » et approuvé les orientations stratégiques proposées pour améliorer l'efficacité des actions de prospection et de développement international. Il a par ailleurs donné délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir et autoriser leur signature.

Par délibération du 13 juillet dernier, la Commission Permanente a décidé de verser à la Région Alsace une participation de 15 946 € au titre du financement de l'étude relative à la coordination des activités internationales des agences de développement économiques alsaciennes (ADA, ADIRA, CAHR) et 7 176 € au titre du suivi de la réorganisation préconisée. Elle a également donné son accord pour une participation de 6 398 € au titre du financement des honoraires liés à la mission de recrutement d'un directeur pour cette nouvelle structure.

La gouvernance d'Alsace International sera assurée par un conseil stratégique et un conseil exécutif.

Le conseil stratégique, chargé de définir les orientations et le budget, sera composé comme suit :

- le Président du Conseil Régional d'Alsace, ou son représentant, membre de droit,
- deux représentants du Conseil Régional d'Alsace,
- le Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ou son représentant, membre de droit,
- un représentant du Conseil Général du Bas-Rhin et un suppléant,
- le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ou son représentant, membre de droit,
- un représentant du Conseil Général du Haut-Rhin et un suppléant.

Par conséquent, il vous est proposé de désigner, outre M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin :

- le Président du CAHR, en l'occurrence à ce jour M. Jean-Luc REITZER, titulaire
- M. Alphonse HARTMANN, Conseiller Général, suppléant

Le comité exécutif veillera à la mise en œuvre et au contrôle du programme d'actions, des objectifs et des moyens.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 2 SEP. 2036

Charles BUTTNER